

Suite à la réforme de l'éducation prioritaire, les nouveaux « Réseaux d'Education Prioritaire » ont été publiés par décret du 30 janvier 2015. Au nombre de 1082 au total, on distingue notamment 732 REP et 350 REP+ ([dont plus d'une centaine en région Nord - Pas-de-Calais](#) [1]).

Ces réseaux et les établissements qui y participent ont été définis à partir d'indicateurs sociaux :

- Part d'élèves dont les parents appartiennent aux CSP « défavorisées »,
- Part des élèves boursiers,
- Part des élèves résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville
- Part des élèves arrivant en 6e avec au moins un an de retard.

Afin de tenir compte de la multiplicité des difficultés sociales, ces indicateurs ont été pondérés selon la situation sociale du territoire.

A lire sur le même sujet :

- [Education prioritaire : plan d'action 2014](#) [2]
- [Education prioritaire : plus de moyens pour l'Académie de Lille](#) [3]

Type d'actualites: [Information générale](#) [4]

Dates: Lundi 23 février 2015 - 01:00

Thématiques: [Education](#) [5]

Publié le 23 février 2015

URL de la source (modifié le 28/02/2015 - 00:52): <https://www.irev.fr/actualites-0/education-prioritaire-la-liste-des-rep-et-rep-est-connue-officiellement>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/education-prioritaire-119-rep-r%C3%A9gion>

[2] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/education-prioritaire-plan-daction-2014>

[3] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/education-prioritaire-plus-moyens-pour-lacad%C3%A9mie-lille>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>